

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1374 29 mai 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Islamic SICAV 65909	Edruna Properties S.à r.l 65920
Agence d'Assurances Turmes-Dhur S.à r.l 65910	E-Paparotti S.à r.l 65927
Agile Finance S.A 65911	F9 C Chateau S. à r. l
Agon Investment S.A 65911	Financière de l'Alzette S.A 65931
Airbus Re S.A 65911	Finex.lu S.A. Soparfi
ALDO BEI et FILS Sàrl 65911	GD Capital 65939
Algebra Investments S.A 65912	Gestion et Management Luxembourg S. à r.l.
Alkermes Finance S.à r.l 65909	
Alta Foods Holding S.àr.l 65909	Kani Lux Holdings S.à r.l 65951
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l 65909	SIPL Saints Propco S.à r.l 65906
Anorake S.A 65914	SIPL Sunrise Propco S.à r.l 65906
Anzio S.A	Sunrise Global S.A
Aquarius Investments Luxembourg S.A 65910	VCEP Holding S.à r.l 65907
Aquilo S.à r.l	Venture & Capital Management S.A 65907
Arcange REIM 65910	Vis Europe S.A 65907
Azzurro Beheer B.V., S.à r.l 65910	Volt Group S.A 65908
Benedetti International S.A 65928	Waldimmo S.A 65908
Berris Vane S.A	Wili S.à r.l 65908
Borletti Group High Retail S.C.A 65928	World Property S.A
Edmond de Rothschild Investment Partners	
China S.à r.l 65925	



Sunrise Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve. R.C.S. Luxembourg B 145.345.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015053250/13.

(150060569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

SIPL Saints Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 187.003.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SIPL Saints Propco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053266/24.

(150060611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

SIPL Sunrise Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 187.022.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 4500 Dorr Street, Toledo, Ohio, 43615-4040, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B



- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

SIPL Sunrise Propco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015053267/24.

(150060610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

VCEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.940.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Andrew Reid, gérant de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 31 mars 2015.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053324/11.

(150060372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 77.592.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Référence de publication: 2015053325/10.

(150060431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Vis Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 154.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 12 mars 2015 au siège social de la société

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Marion GERARD, demeurant professionnellement à 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015053330/24.

(150060329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.



Volt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.428.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de catégorie B de votre société et ceci avec effet au 1 ^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 1 ^{er} avril 2015.

François GEORGES.

Référence de publication: 2015053332/10.

(150060541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Waldimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 125.461.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 30 mars 2015:

- nomination de Monsieur Marc Wittmann, étudiant, né le 07 juin 1996 à Luxembourg, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, comme administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- nomination de Monsieur Mathieu Wittmann, étudiant, né le 08 juin 1993 à Luxembourg, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, comme administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- changement du statut d'administrateur unique au statut d'administrateur et de Président du conseil d'administration de la société de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né le 04 février 1950 à Sokolov (République Tchèque), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe L-1637 Luxembourg c pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né le 04 février 1950 à Sokolov (République Tchèque), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe L-1637 Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l' issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053333/23.

(150060682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Wili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.560.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Céline Velluet

La gérante

Référence de publication: 2015053338/11.

(150060577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

World Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 164.374.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur DE OLIVEIRA MADALENO SOBRINHO Alvaro

Né le 19 juin 1962 à Angola, Portugal

Route du Village 12

CH-1184 Luins

Suisse



Luxembourg, le 08.04.2015.

Pour World Property S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015053339/17.

(150060967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Aberdeen Islamic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015053378/10.

(150060982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Alkermes Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015053386/10.

(150061038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Alta Foods Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.678.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 26 mars 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ALTA FOODS HOLDING SARL., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 174 route de Longwy, dénoncé en date du 8 octobre 2009. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2015053389/14.

(150061123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Par résolutions signées en date du 25 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de David J. Flanagan, avec adresse professionnelle au 8, Centennial Drive, MA 01960 Peabody, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Michael L. Levitz, avec adresse professionnelle au 8, Centennial Drive, MA 01960 Peabody, Etats-Unis de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053391/15.

(150061641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Diehl, représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., administrateur de la Société, est transférée du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Aquarius Investments Luxembourg S.A. Référence de publication: 2015053394/14.

(150061163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Arcange REIM, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.242.

EXTRAIT

1. Conseil d'administration

Suite à une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 26 mars 2015, M. Selim Saykan a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. Siège social

Le conseil d'administration de la Société a décidé par résolution circulaire du 31 mars 2015 de transférer son siège social actuellement établi à 46a, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053395/17.

(150061647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Azzurro Beheer B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AZZURRO BEHEER B.V., S.à r.l.

Référence de publication: 2015053401/11.

(150061317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Agence d'Assurances Turmes-Dhur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7358 Lorentzweiler, 3, rue Jean-Pierre Glaesener.

R.C.S. Luxembourg B 131.842.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour la société Agence d'Assurances Turmes-Dhur Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015053407/12.

(150061722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



Agile Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 152.973.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/4/2014. Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015053408/11.

(150061310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Agon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2015053409/13.

(150061843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Airbus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014

- L'Assemblée prend note de la démission des administrateurs Claudine Laborde-Barbanègre, Ingo Zimmermann, Philippe Maziol et Jean-Marie Masset.
 - L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:
 - * Monsieur Nicolas Fouquet, demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE 31, rue du Puits Romain,
 - * Monsieur Udo Kappes, demeurant professionnellement à D-85521 Ottobrun 1 Willy Messerschmitt Strasse,
 - * Monsieur Jean-Baptiste PONS, demeurant professionnellement à D-85521 Ottobrün 1 Willy Messerschmitt Strasse, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014
- L'Assemblée décide de nommer à fonction de délégué à la gestion journalière la société SOGECORE S.A., dont adresse à L-8070 BERTRANGE 31, rue du Puits Romain, représentée par Nicolas Leonard demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE 31, rue du Puits Romain, Claude Stasser demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE 31, rue du Puits Romain et Nicolas Fouquet demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE 31, rue du Puits Romain jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Référence de publication: 2015053410/20.

(150061401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

ALDO BEI et FILS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 87.561.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015053411/10.

(150060973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



Algebra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 192.551.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of March, Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "ALGEBRA INVESTMENTS S.A.", a société anonyme, with registered office at L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.551, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 st December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4004 of 29 th December 2014 (the "Company").

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mrs Cheryl GESCHWIND, residing professionally at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Flora GIBERT, residing professionally at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Pascale FINCK, residing professionally at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

- 1. Increase of the share capital by an amount of seventeen million six hundred thousand Euro (EUR 17,600,000.-) to raise it from its current amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to seventeen million six hundred fifty thousand Euro (EUR 17,650,000.-) by issuing seventeen million six hundred thousand (17,600.000) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-);
 - 2. Subscription and payment of the new shares;
 - 3. Subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
 - 4. Miscellaneous.
- II. That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million six hundred thousand Euro (EUR 17,600,000.-), to raise it from its current amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into forty thousand (40,000) class A ordinary shares and ten thousand (10,000) class B redeemable shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), up to seventeen million six hundred fifty thousand Euro (EUR 17,650,000.-) by issuing seventeen million six hundred thousand (17,600,000) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription and payment:

The other shareholders having waived their preferential subscription right,

all the seventeen million six hundred thousand (17,600,000) class A ordinary shares are subscribed by Luxempart S.A., a société anonyme having its registered office at 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 27.846,

here represented by Mrs Pascale FINCK, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 24 th March 2015,

for a total price of seventeen million six hundred thousand Euro (EUR 17,600,000.-), entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares are fully paid up in cash, so that the total amount of seventeen million six hundred thousand Euro (EUR 17,600,000.-), is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.



Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

"Art. 5. Capital - Shares and share certificates. (first paragraph). The issued capital of the Company is set at seventeen million six hundred fifty thousand Euro (EUR 17,650,000.-) divided into seventeen million six hundred forty thousand (17,640,000) class A ordinary shares and ten thousand (10,000) class B redeemable shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro (EUR 5,000.-).

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALGEBRA INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.551, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1 ^{er} décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4004 du 29 décembre 2014 (la Société).

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, résidant professionnellement au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, résidant professionnellement au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale FINCK, résidant professionnellement au 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-sept millions six cent mille euros (EUR 17.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à dix-sept millions six cent cinquante mille euros (EUR 17.650.000,-) par l'émission de dix-sept millions six cent mille (17.600.000) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
 - 2. Souscription et libération des nouvelles actions;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
 - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept millions six cent mille euros (EUR 17.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires de classe A et dix mille (10.000) actions rachetables de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à dix-sept millions six cent cinquante mille euros (EUR 17.650.000,-) par l'émission de dix-sept millions six cent mille (17.600.000) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription,

toutes les dix-sept millions six cent mille (17.600.000) nouvelles actions ordinaires de classe A sont souscrites par Luxempart S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846,

ici représentée par Madame Pascale FINCK, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mars 2015,

pour un montant total de dix-sept millions six cent mille euros (EUR 17.600.000,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-sept millions six cent mille euros (EUR 17.600.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital - actions et certificats d'actions. (premier alinéa). Le capital souscrit de la Société est fixé à dix-sept millions six cent cinquante mille euros (EUR 17.650.000,-) représenté par dix-sept millions six cent quarante mille (17.640.000) actions ordinaires de classe A et dix mille (10.000) actions rachetables de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, P. FINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC/2015/9892. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015053412/152.

(150061326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Anorake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 171.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053417/10.

(150061881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Particulière du 1 er avril 2015

Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, avec adresse au 37, avenue de Mersch B-6700 Arlon est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. démissionnaire depuis le 23 mars 2015.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait conforme Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke Administrateur / Administrateur Référence de publication: 2015053419/14.

(150061009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Aquilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert. R.C.S. Luxembourg B 195.974.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Mr Igor KIRILLOV, businessman, born in Moscow (Russia), on February 3 rd , 1972, residing in L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,
- 2.- Ms Ekaterina EVSIKOVA, businesswoman, born in Moscow (Russia), on May 20 th , 1973, residing in L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,

Such appearing parties, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée), which they declare to hereby incorporate.

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The corporate object is the development and sales of computer software, development and sales of printing materials, computer technology sales, telecommunication, hosting of computer data, information and communications technology, consultancy services as well as professional services.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company's object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name AQUILO S.à r.l..
- **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Junglinster.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) divided into one thousand (1,000) share quotas of TWELVE EURO FIFTY CENTS (12,50 EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** The company's shares are transferable between partners, however any share transfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2015.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.



Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Subscription and payment

The articles of association having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Igor KIRILLOV, prenamed, five hundred shares	500
2) Ms Ekaterina EVSIKOVA, prenamed, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

All the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the partners and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Extraordinary General Meeting

The above named shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The general meeting of the shareholders has taken the following resolutions:

- 1) Resolved to set at two (2) the number of managers of the Company, and to appoint as managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Igor KIRILLOV, businessman, born in Moscow (Russia), on February 3 rd , 1972, residing in L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,
- Ms Ekaterina EVSIKOVA, businesswoman, born in Moscow (Russia), on May 20^{th} , 1973, residing in L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,

The company is validly bound in all circumstances by the sole signature of each manager.

2) The registered office of the company is fixed at L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Igor KIRILLOV, businessman, né à Moscou (Russie) le 3 février 1972, demeurant à L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,
- 2.- Madame Ekaterina EVSIKOVA, businesswoman, née à Moscou (Russie), le 20 mai 1973, demeurant à L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts sont les suivants:

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts
- **Art. 2.** La société a pour objet le développement et vente de logiciels informatiques, développement et vente de matériels d'impression, les ventes de la technologie informatique, les télécommunications, l'hébergement de données informatiques, technologies de l'information et des communications (ICT), des services de conseil ainsi que des services professionnels.

De plus, la société peut effectuer n'importe quelle activité de commerce, à condition qu'elle ne soit pas particulièrement réglée. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui sont directement en relation avec l'objet social ou dont la nature va le faciliter ou le développer.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



- Art. 4. La Société aura la dénomination AQUILO S.à r.l..
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de DOUZE EUROS CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.
- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.200.- EUR.

Souscription et paiement

Les mille (1.000) parts ont été entièrement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés représentant l'intégralité du capital ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Igor KIRILLOV, businessman, né à Moscou (Russie) le 3 février 1972, demeurant à L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert,
- Madame Ekaterina EVSIKOVA, businesswoman, née à Moscou (Russie), le 20 mai 1973, demeurant à L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège social est établi à L-6235 Beidweiler, 13, Um Wangert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kirillov, Evsikova, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053420/247.

(150061529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.



Edruna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 195.992.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here represented by Mrs. Irina FERREIRA, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Edruna Properties S.à r.l.", (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 4. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict



between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.
- **Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:
 - interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
 - these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
 - the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
 - Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.



Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred 12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Keimpe REITSMA, employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
- Mrs. Deborah BUFFONE, employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 11, 1977, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; and
- Mrs. Aldijana GEGIC, employee, born in Beograd (Serbia), on March 17, 1985, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) According to article 11 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two (2) managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:



La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici représentée par Madame Irina FERREIRA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

- **Art. 1 ^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Edruna Properties S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à- dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.



En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Keimpe REITSMA, employé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
- Madame Deborah BUFFONE, employée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 février 1977, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; et
- Madame Aldijana GEGIC, employée, née à Beograd (Serbie), le 17 mars 1985, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053570/318.

(150061829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.



THERE APPEARED:

Edmond de Rothschild Private Equity (France), a company simplified by shares (société par actions simplifiée) incorporated under French law, having its registered office at 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 448 804 575,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal in March 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142843, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated October 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2818, dated November 22, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, dated December 9, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 404, dated February 13, 2015.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.
 - III. The sole shareholder takes the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate object of the Company, and therefore amend article 3 of the Company's articles of associations to give it henceforth the following content:

- "Art. 3. The object of the Company is to serve as the general partner (associé commandité) to:
- Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("EdR PE China") and in particular the Law of 15 June 2004 on risk capital investment company (the "SICAR Law");
- Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Edmond de Rothschild Private Equity China II S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("EdR PE China II", and with EDR PE China, each indifferently referred to as "the SICAR") and in particular the SICAR Law".

In a general way the Company may carry out any commercial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Edmond de Rothschild Private Equity (France), une société par action simplifiée de droit français, ayant son siège social au 47, Rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 448 804 575,

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en mars 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:



- I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Investment Partners China S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142843, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2818, en date du 22 novembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 13 février 2015.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
 - III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 alinéa des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

- « Art. 3. L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité de:
- Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («EdR PE China»), et notamment la loi du 15 juin 2004 sur les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (la "Loi SICAR"),
- Edmond de Rothschild Private Equity Investment S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg; et
- Edmond de Rothschild Private Equity China II S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («EdR PE China II», et avec EdR PEC, ci-après chacune indifféremment désignée comme «la SICAR») et notamment la Loi SICAR.

D'une manière générale, la Société peut exercer toutes les activités commerciales ou financières qu'elle estime utiles pour la réalisation et le développement de son objet.».

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01/04/2015. Relation: EAC/2015/7673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053569/100.

(150061273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

E-Paparotti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 389, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.421.

Assemblée générale extraordinaire du 01.04.2015

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 - La cession de part de Monsieur LAURIA Vincenzo, commerçant, né à Salandra (Italie) le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange 25a, rue de Luxembourg.

Soit nonante neuf parts (99) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée

«E-PAPAROTTI S.àR.L»

à

SALANDRA SOPARFI Sàrl avec siège social L-5752 Frisange 25a, rue de Luxembourg.



Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

- H.R.T. Révision S.A. à changé son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09/04/2015.

Référence de publication: 2015053460/11.

(150061209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Benedetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1535 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 144.988.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 8 avril 2015 que:

- L'administrateur Monsieur Giovanni PATRI demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de ses fonctions à partir de la date 3 mars 2015.
- L'administrateur Madame Marine SCHRUB demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg a démissionné de ses fonctions à partir de la date 2 mars 2015.
- Les 2 administrateurs ont été nommés en remplacement, à savoir: Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg et Monsieur Dominique FONTAINE demeurant au 78 Rue Castel 6700 Arlon, Belgique.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

- Le siège de la société a été transféré du 30, Boulevard Royal L-2249 Luxembourg au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053472/22.

(150061034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Berris Vane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

 $R.C.S.\ Luxembourg\ B\ 31.343.$

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur F.H.R. SONNENSCHEIN et Monsieur H.H.J. KEMMERLING, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur qualité de gérants de:

- 1. la société Luxglobal Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159893, ayant le pouvoir d'engager la société «Luxglobal Management S.à r.l.» par leur signature conjointe; et
- 2. la société Luxglobal Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160089, ayant le pouvoir d'engager la société «Luxglobal Services S.à r.l.» par leur signature conjointe.



Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'en date du 30 décembre 2014 a été tenue par-devant notaire instrumentant l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société BERRIS VANE S.A.,

laquelle a approuvé le projet de fusion («Projet de Fusion») daté du 25 novembre 2014 prévoyant l'absorption de la société BERRIS VANE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31343 (ci-après la «Société» ou la «Société Absorbée»), par la société FARTA V S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64502 (ci-après «FARTA V» ou la «Société Absorbante»),

ledit acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014, Relation: LAC/2014/64376, déposé le 20 janvier 2015, référence de dépôt: L150012131, en voie de publication au Mémorial C;

- qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la dénomination de la partie comparante, suite à laquelle il s'avère que la société Luxglobal Management S.à r.l. a été erronément déclarée être l'actionnaire unique de la société anonyme «BERRIS VANE S.A.» au lieu de «Luxglobal Services S.à r.l.», et que pour autant que de besoin la société «Luxglobal Services S.à r.l.» déclare être l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société anonyme «BERRIS VANE S.A.», prédésignée;
- que la société «Luxglobal Services S.à r.l.» déclare expressément ratifier toutes les résolutions prises lors de l'assemblée de la susdite société anonyme «BERRIS VANE S.A.» du 30 décembre 2014, avec effet au 30 décembre 2014, en requérant le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et résolutions comme suit, en version anglais et française, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise sera prépondérante:

Version anglaise:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the one thousand (1,000) existing shares, with a nominal value of nine hundred eighty-five Euro (EUR 985.-) each, against nine hundred eighty-five (985) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and confirms that the share capital amounting to nine hundred eighty-five thousand Euro (EUR 985,000.-) shall henceforth be represented by nine hundred eighty-five (985) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,-) each, entirely subscribed to by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder declares that pursuant to the Merger Project defined herewith this resolution is prior condition to the realization of the merger aiming simplification of the calculation of the exchange ratio and the same nominal value of the shares of the merging companies, and thus acknowledges the accomplishment of the said prior condition.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the publication of the merger project ("Merger Project") dated 25 November 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 pursuant to stipulations of article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing the absorption of the company BERRIS VANE S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31343 (herewith the "Company" or the "Absorbed Company"), by the company FARTA V S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64502 (herewith "FARTA V" or the "Absorbing Company"), the merger being operated by universal transfer, pursuant to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company without any exception.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges execution of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and more generally the accomplishment of all the formalities related to merger between merging companies to which Luxembourg law on commercial companies refers.

The Sole Shareholder acknowledges moreover that the sole shareholders of the merging companies have expressly renounced to (i) the examination of the exchange ratio and written report on the grounds and aims of merger of an independent expert according to article 266 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and (ii) the reports of the management bodies of the merging companies explaining the draft merger terms and setting out the legal and economic grounds for them, in particular for the share exchange ratio pursuant to article 265 (3) of the law on commercial companies, all this taking into consideration that due to the corporate form of the Absorbing Company stipulations of article 26-1 paragraphs (2) to (4) are not applicable.

A copy of said letters of renunciation and of relevant certification after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.



Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Project adopted on 25 November 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of 28 November 2014 and resolves to realize the merger by absorption of the Company by FARTA V, under conditions as set out in the said Merger Project.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full and entire discharge to the members of Board of Directors and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates till the date of the realization of the merger.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that all the records and documents of the Company will be kept during the legal period at the registered office of the Absorbing Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder thus acknowledges the realization between merging companies of the merger by means of universal transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company and dissolution without liquidation of the Company which thus has ceased to exist.

Version française:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes, d'une valeur nominale de neuf cent quatrevingt-cinq euros (EUR 985,-) chacune, contre neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et confirme le capital social s'élevant à neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 985.000,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement souscrites par l'Actionnaire Unique.

L'Actionnaire Unique déclare que, conformément au Projet de Fusion tel que défini ci-après, la présente résolution est une condition préalable à la réalisation de la fusion ayant pour but la simplification du calcul du rapport d'échange et l'obtention de la valeur nominale identique des actions/parts des sociétés participant à la fusion, et donc confirme la réalisation de cette condition préalable.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique constate la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, du projet de fusion («Projet de Fusion») daté du 25 novembre 2014 prévoyant l'absorption de la société BERRIS VANE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31343 (ci-après la «Société» ou la «Société Absorbée»), par la société FARTA V S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64502 (ci-après «FARTA V» ou la «Société Absorbante»), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et plus généralement de l'accomplissement de toutes les formalités auxquelles il est fait référence dans la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales au sujet de la fusion entre les sociétés fusionnantes.

L'Associé Unique constate par ailleurs que les associés uniques de chacune des sociétés participant à la fusion ont renoncé au (i) rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, conformément à l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et au (ii) rapport des organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet commun de fusion et en particulier le rapport d'échange des parts/actions, conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tout ceci compte tenu de la forme sociétaire de la Société Absorbante ayant pour effet que les dispositions de l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) restent sans objet.

Une copie des lettres de renonciation et de l'attestation à cet effet, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.



Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique approuve le Projet de Fusion daté du 25 novembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014 et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société par FARTA V, aux conditions prévues dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la date de la réalisation de la fusion pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique constate que la fusion est ainsi réalisée entre parties, que l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société a été transférée à la Société Absorbante et que la Société par effet de la dissolution sans liquidation a définitivement cessé d'exister.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. SONNENSCHEIN, H.H.J. KEMMERLING, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6012. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015053473/152.

(150061376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015053624/11.

(150061217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 20/03/2015

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Robert Zahlen pour une durée d'une année.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

Madame Maud Jund, née le 19 décembre 1974 à Algrange (F) et résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,



Monsieur Thomas Kehder, né le 02/11/1964 à Heidelberg en Allemagne et résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Maciej Waloszyk, né le 09/09/1983 à Skwierzyna en Pologne et résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée prend bonne note que monsieur Christian Denizon administrateur, Président du conseil d'administration et administrateur délégué de la société, réside professionnellement à l'adresse suivante: 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015053625/26.

(150061801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

F9 C Chateau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 195.990.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

STATUTES

there appeared:

1. F9 Holding S. à r. l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B185018,

here represented by Mr Vincent Bouffioux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. F9 International Investor S. à r. l., a limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B175851,

here represented by Mr Vincent Bouffioux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the Company) which shall be governed by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.



- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will exist under the corporate name of F9 C Chateau S. à r. l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to third parties is subject to the approval given by the general meeting of the shareholders at a majority of at least three quarters of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended will apply.

Art. 11. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, representing at least three quarters of the paid-in share capital of the Company.

- **Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. In the case where the Company is managed by several managers, each manager shall be assigned either an A signatory power (each an A Manager) or a B signatory power (each a B Manager) and such managers shall constitute a board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed, revoked and replaced by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders owning more than half of the share capital of the Company, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely and without cause (ad nutum) at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 15. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A Manager and one B Manager have voted in favour of such decisions.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 16.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
 - **Art. 17.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 18.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 19.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.
- **Art. 20.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 21.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 22.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

- **Art. 23.** Any shareholder may, by a written power of attorney, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.
- **Art. 24.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.
- **Art. 25.** As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 26.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 27.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 28. Five per cent of the net profit, represented by the gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 29. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Title VII. Statutory auditor - External auditor

Art. 30. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Title VIII. Applicable law

Art. 31. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

F9 Holding S. à r. l., prenamed, declares to subscribe 11,250 (eleven thousand two hundred and fifty) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

F9 International Investor S. à r. l., prenamed, declares to subscribe 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
 - as A Manager
- * Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogotá (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - as B Managers
- * Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- * Mr Vincent Bouffioux, accountant, born on 1 May 1970 in Ottignies, (Belgium), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. F9 Holding S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185018,

ici représentée par M. Vincent Bouffioux, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. F9 International Investor S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175851,

ici représentée par M. Vincent Bouffioux, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, signées «ne varietur» par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er . Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de F9 C Chateau S. à r. l..
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - **Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.



Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, doivent être respectées.

Art. 11. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A (chacun un Gérant A), soit un pouvoir de signature B (chacun un Gérant B) et, ensemble, les gérants formeront un conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) (ad nutum) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présent statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Art. 15. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président président toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B aient voté en faveur de telles décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



- **Art. 16.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 17. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 18.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 19.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 20.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 21.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 22.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

- **Art. 23.** Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.
- **Art. 24.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 25.** Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 26.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 27.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 28.** Sur le bénéfice net, représenté par les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 29. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises

Art. 30. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.



Souscription et libération

F9 Holding S. à r. l., précitée, déclare souscrire à onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

F9 International Investor S. à r. l., précitée, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des associés

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - en tant que Gérant A
- * M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogotá (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18 th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
 - en tant que Gérants B
- * M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- * M. Vincent Bouffioux, comptable, né le 1 ^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 er avril 2015. 2LAC/2015/7180. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053630/395.

(150061804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

GD Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 195.972.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", in abbreviation "VBC S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,



here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "GD CAPITAL S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
 - Art. 2. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 3.** The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.



The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favor of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen here below, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION EUROS (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5 th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated March 27, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The



Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Friday of the month of April at 08:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
 - e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
 - g) a mention of the place and date of execution of the form;
 - h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
 - i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign.

In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.



However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.



Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1 st of January of each year and shall terminate on 31 st of December of the same year.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transistory dispositions

- 1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2015.
- $2. \ The \ first \ ordinary \ general \ meeting \ will be held in the year 2016.$
- 3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.



Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3. The following persons are appointed as directors:
- a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
- c) The public limited company "CAPITAL OPPORTUNITY S.A", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
- 4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, pre-named, is appointed as permanent representative of the director named under c).
- 5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
 - 7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", en abrégé "VBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "GD CAPITAL S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").



Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.



Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 ème anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 27 mars 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois d'avril à 08.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
 - e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
 - g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
 - h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
 - i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.



Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.



Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
- a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
- c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
- 4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, pré-qualifié, est nommé représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sous c).
- 5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
- 7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053641/654.

(150061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Kani Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 151.969.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053065/11.

(150060741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.



Gema Lux, Gestion et Management Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 72, Um Quart.

R.C.S. Luxembourg B 158.376.

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

- Monsieur Joël GRONTENRATH, employé, né à Liège (B), le 19 octobre 1978, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Gestion et Management Luxembourg S.à r.l. en abrégé Gema Lux a été constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbrück, en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 20 avril 2011, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour.
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 158.376,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,
- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Gestion et Management Luxembourg S.à r.l.» en abrégé Gema Lux avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, Rue de Drinklange.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Troisvierges à L-9647 Doncols, 7, Um Quart et modifie par conséquence l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Winseler.»

Deuxième Résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la société et l'article 3 des statuts, qui aura la teneur suivante:

- « Art. 3. La société a pour objet:
- toutes les opérations se rattachant à une entreprise de transport de marchandises et de courrier express, avec des véhicules ne dépassent pas la masse maximale de 3,5 tonnes, à des activités d'auxiliaires de transport de marchandises;
- L'intermédiation commerciale, le commissionnement et toutes prestations de services commerciaux dans le domaine de la construction métallique;
 - La vente, la commercialisation ainsi que la pose de fenêtres en aluminium ou en PVC;
- Les activités relatives à l'exercice des métiers d'entrepreneur, d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, de poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets, et de nettoyeur de bâtiments et de monuments.
 - Le commerce, ainsi que l'importation et l'exportation de marchandises généralement quelconques.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grontenrath J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2015. Relation: DAC/2015/5593. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053631/52.

(150061065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck